

694

Recommandation
du Comité de Ministres de
l'Union économique Benelux
en matière de tuberculine à usage vétérinaire,

M (67) 9

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu les articles 6 et 8, alinéa 1 du Traité d'Union,

Considérant que la tuberculine PPD (du type bovin) est actuellement le réactif le plus approprié à la détection de la tuberculose bovine et qu'elle se prête le mieux à la standardisation,

Recommande,

Article unique

Les Gouvernements des trois pays du Benelux sont invités à prendre, à partir du premier juillet 1967, les mesures nécessaires pour que :

1. en vue de la détection de la tuberculose bovine due au bacille de Koch du type bovin, il soit fait usage exclusif de la tuberculine PPD (du type bovin) ;
2. la tuberculine PPD soit distribuée uniquement par un laboratoire d'Etat ou par un organisme officiellement désigné à cet effet par le Ministre de l'Agriculture.

Fait à Bruxelles, le 12 avril 1967.

Le Président du Comité de Ministres,

P. GREGOIRE.